

CONSOMMATION

Automobile et alimentation en hausse

En 2005, les Ardennais ont beaucoup plus consommé dans les secteurs de l'automobile et de l'alimentation que l'année précédente. Et leur panier moyen suit de loin la consommation nationale.



L'étude de consommation diligentée par la CCI des Ardennes souligne deux résultats encourageants pour le commerce départemental : une hausse très effective de consommation dans l'automobile et ses services (+4,7 %) et dans l'alimentation générale (+1,7 %).

Pour obtenir ce constat, la CCI a croisé les sources économiques de l'Association des chambres françaises de commerce et d'industrie et celles de l'Insee. L'institut national formalise en effet chaque année les évolutions de la consommation nationale.

Il ressort donc de l'étude départementale que le panier moyen du consommateur ardennais suit à faible distance celui du consommateur français. La valeur annuelle du panier moyen ardennais 2005 est établie à 20 602 euros contre 21 640 euros pour celui, tout aussi moyen, du consommateur français.

Ce résultat est à placer en regard de l'érosion toute relative du revenu mensuel moyen des Ardennais.

Cependant, l'étude de la consommation départementale révèle que l'écart entre le panier moyen ardennais et le panier moyen national a quelque peu augmenté chaque année depuis 2001. Ces statistiques ne démontrent pas pour autant que les évolutions de la consommation dans les Ardennes ne sont pas favorables au développement du commerce en général. Mais elles doivent renseigner les investisseurs éventuels sur la nécessité d'y moderniser le commerce traditionnel et d'en varier l'offre dans un réseau de petites villes et de bourgs ruraux.

Il faut noter néanmoins qu'en 2005 la consommation ardennaise dans le secteur de l'équipement de la personne est en retrait de 18,9 %.

Pareillement dans le secteur de la culture et des loisirs qui accuse un recul de consommation de 11,6 %. D'autres secteurs clefs du commerce sont dans le même cas : l'équipement de la maison (-6,1 %), le tabac (-3,8 %) ou les repas à l'extérieur (-0,7 %).

L'étude de la consommation ardennaise est disponible sur le site internet de la CCI. www.ardennes.cci.fr
Renseignements auprès de Stéphane Martin, Tél. 03 24 56 62 42.

L'Orac stimule la modernisation des commerces



Les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (Orac) ont permis à nombre de commerçants et d'artisans de réaliser des investissements importants dans leurs magasins et leurs ateliers. Les investissements aidés réalisés ont favorisé le maintien et la création d'emplois dans ces petites entreprises.

Dans le cadre du contrat territorial, la CCI des Ardennes coordonne les six Orac qui ont été engagés par des collectivités locales. Les Orac des Ardennes permettent d'obtenir des aides à la réhabilitation et à l'équipement des commerces de proximité et des ateliers d'artisans. Ces aides se sont matérialisées jusqu'à présent par 1,52 M d'euros de subventions, 54% proviennent de l'Etat (0,82 M d'euros), 44% de la région Champagne-Ardenne (0,67 M d'euros) et 2% du Pays Sédanais (0,03 M d'euros).

La CCI des Ardennes a établi récemment un état des lieux des Orac du département qui s'adressent à 2 894 entreprises éligibles aux aides. A l'heure actuelle 350 d'entre elles (soit 12%) ont bénéficié de ce soutien financier. Les effets de l'Orac sont des plus positifs puisque le déploiement des opérations a permis la création de 36 emplois et le maintien de 182 autres emplois dans les entreprises qui ont été aidées. Ces statistiques tendent à prouver que le dispositif Orac est particulièrement bien adapté à la situation du petit commerce et de l'artisanat ardennais.

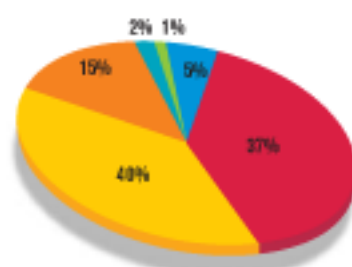
Autre constat positif : le fait que les aides de l'Orac aient incité nombre de petites entreprises à réaliser un investissement plus important qu'elles ne l'avaient prévu. L'état des lieux du dispositif conduit par la CCI montre que les entreprises concernées par l'Orac ont une vision claire de ce dispositif. Elles le considèrent d'ailleurs comme efficace et peu contraignant. L'Orac accélère donc dans le commerce et l'artisanat,

les projets d'investissement et même, dans certains cas, les déclenche.

La grande majorité des entreprises aidées par l'Orac ont estimé que le dispositif leur avait permis d'améliorer les conditions de travail, de valoriser l'accueil et les services à la clientèle et d'accroître la productivité.

Renseignements auprès de Vincent Thiéry, Tél. 03 24 56 62 87

Les effets du dispositif ORAC sur les entreprises aidées



Effet formation :

1% l'Orac a incité le suivi de formation.

Effet facilitateur :

5% l'Orac a permis de faciliter les démarches d'embauche.

Effet déclencheur :

15% l'Orac a incité à investir.

Effet financier :

37% l'Orac a permis un investissement plus important.

Effet accélérateur :

40% l'Orac a permis d'anticiper un projet d'investissement prévu ultérieurement.

2% NSPP.

Clients mystère dans les petits commerces

La CCI met en place une charte de qualité de l'accueil de la clientèle dans les commerces de proximité. Sur la base du volontariat, cette opération a démarré dans le Pays Rethélois, dans les communautés de communes Ardenne Rives de Meuse, de Meuse et Semoy et dans la commune de Revin. La charte de qualité de l'accueil est l'application d'un référentiel utilisé par la CCI de Poitou-Charentes et pour plus de 30 CCI. L'opération dans les Ardennes concerne les commerces de proximité de moins de 300 m². Depuis le début de l'année, l'opération lancée et supervisée par la CCI des Ardennes se déroule chez des commerçants qui se sont portés volontaires. Actuellement sont concernés treize magasins à Rethel et dix-neuf sur le territoire de l'ORAC de la pointe des Ardennes. Il s'agit de boucheries, de quincailleries, de salons de coiffure, de fleuristes, d'opticiens, de parfumeries, de commerces de vêtements ou de fruits et légumes.

Une troisième étape aura lieu à Sedan en septembre 2006 et une quatrième à Charleville-Mézières en 2007.

Par l'entremise du cabinet ELS Concept de Reims, la CCI dépêche dans un commerce volontaire deux clients mystère. Ils analysent l'extérieur et l'intérieur du magasin, procèdent à un achat et testent le professionnalisme du commerçant. Au volontaire, la CCI communique l'audit et voit avec lui quels sont les points qu'il doit améliorer.

Six mois après, la chambre procède un second audit du commerçant. S'il obtient sept points sur dix au minimum dans chaque catégorie, la CCI des Ardennes lui délivre le diplôme de la Charte Qualité Commerce.

La Chambre prend en charge 18% du coût global de l'opération de tests et d'audits (l'Etat 50% et les collectivités locales 30%), le reste à la charge du commerçant.

Par la suite, elle offre aux commerçants qui ont obtenu le diplôme, le matériel de publicité de la charte et une promotion de leur commerce dans la presse régionale et sur les radios locales.

A noter que la CCI teste en outre sur la base du volontariat le déploiement d'une charte de qualité de l'accueil dans les restaurants.

Pour l'heure, elle est expérimentée dans quatre établissements de la pointe des Ardennes.

En cas de succès, elle sera étendue au département.

Renseignements auprès de Dominique Courtat-Guitton, Tél. 03 24 56 62 47